

DISTRICT
DE MORGES

No D'ARCHIVES

131340 60 NUT1

COMMUNE DE FERREYRES



DELIMITATION DE L'AIRE FORESTIERE CONTIGUË AUX ZONES À BÂTIR (DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PGA)

ECHELLE : 1:1000

Pour approbation :

L'inspecteur forestier du

16^{ème} arrondissement :

Daniel Getaz
Senarclens, le 28 avril 2015

DANIEL GETAZ
INSPECTEUR DES FORETS
DU 16^e ARRONDISSEMENT
RTE DE LA SARRAZ 14
1304 COSSONAY

Soumis à l'enquête publique

du 05.07.2014 au 04.08.2014

Au nom de la municipalité :

Le Syndic : La Secrétaire :



L'ingénieur géomètre officiel :

Adopté par le Conseil
général

Le 18.02.2015

Président Secrétaire

Approuvé préalablement par le Département
compétent du Canton de Vaud

Lausanne, le 19 FEV. 2018 - 7 JUL. 2015

La cheffe du Département

Mis en vigueur le

19 FEV. 2018

Dossier N° 59641-02

Montricher, le 24 septembre 2013



Bureau d'études MOSINI et CAVIEZEL SA
Ingénieurs EPF-SIA Géomètres officiels

Rue du Bourg 1147 MONTRICHER

Tél. 021 864 00 40 - Fax 021 864 00 41 - montricher@mc-sa.ch

LEGENDE



Limite de l'aire forestière
(selon délimitation de la lisière du 15 mai 2013)



Limite de l'aire forestière
(selon délimitation de la lisière du 19 septembre 2013)



Haie et bosquet selon délimitation du 19 septembre 2013



Surfaces actuellement cadastrées forêt

